

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 20 Mars 2024**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 20 mars 2024
- 2/ Présentation du ROB 2024
- 3/ Vote des Comptes Administratifs 2023
- 4/ Vote des Comptes de Gestion 2023
- 5/ Affectation de Résultat 2023
- 6/ Subvention d'équilibre au budget Annexe du SPANC
- 7/ Demande de Subvention auprès de la Région – DSIL 2024
- 8/ Débat sur les zones d'accélération des Energies renouvelables
- 9/ Cession et sortie d'actif d'une Benne à Ordures Ménagères
- 10/ Intervention de Joël BOUFFIES pour la présentation du Bilan « Ressources Humaines 2023 »
- 16/ Questions diverses

Jean-François PERILHOU ouvre la séance en donnant lecture des excusés et des pouvoirs

## 1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 20 mars 2024

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 2. Présentation du ROB 2024

Roger ROSSIN prend la parole et informe l'assemblée que le ROB 2024 a été présenté en commission des finances et au Bureau des maires le 12 mars dernier. Il poursuit,

### Eléments de contexte :

Années 2023/2024

Des perspectives moins incertaines que les années précédentes du fait de la lisibilité des ressources attendues

Des charges liées aux contraintes réglementaires toujours en hausse

Cependant, une démarche de maîtrise des coûts de fonctionnement qui fait ses preuves

### En termes de fiscalité :

- Bonne dynamique des montants de reversement de la fraction de TVA
- Progression de nos bases de fiscalité
- CVAE : la réforme de 2023 donne une incertitude sur la dynamique de progression
- CFE : en hausse, ce qui traduit le dynamisme du tissu économique de notre territoire
- Baisse du FPIC amorcée
- Progression du produit de Taxe de Séjour malgré le contexte national
- Hausse de la DGF annoncée pour 2024

L'Office de Tourisme Intercommunal assure sa stabilité et atteint peu à peu son équilibre financier.

### Eléments de contexte Dépenses

Malgré un contexte plutôt favorable sur le volet recettes, sur le volet dépenses il y a des hausses auxquelles on ne pourra pas se soustraire.

- Hausse des coûts de traitement des déchets (nouveau marché, TGAP),
- Hausse des prix du carburant et de l'énergie,
- Hausse des salaires (revalorisation du point d'indice, hausse du SMIG, GVT),
- Prise de compétence Eau et assainissement (études préalables),
- Nouvelles directives sur les taux d'encadrement en crèche (+1,75 ETP de personnel qualifié).

Cependant maîtrise des dépenses de fonctionnement sur le Chapitre 11 et le Chapitre 12

### Concernant les grandes orientations identifiées pour le mandat

- Vélo-route : démarrage de la 1ère tranche en mai
- Pôle culture jeunesse : démarrage des travaux en juin
- Micro-crèche Rasteau : travaux cours

- Pôle de Valorisation des déchets : pas de solution financière
- Réhabilitation de la Décharge à gravats : terminée

### Le soutien au développement du territoire

#### **Les enjeux :**

- Accompagner l'évolution économique du territoire (tourisme, transition écologique, THD...)
- Répondre aux défis socio-démographiques du territoire (habitat, cadre de vie, mobilité...)
- S'inscrire dans les stratégies de Partenariat (Etat Région Département...)

#### **Les actions :**

- Le PLH (Diagnostic validé, définition de la stratégie finalisée au printemps et arrêt du programme en fin d'année)
- Le soutien à la stratégie de développement économique
  - émergence de la filière vélo
  - extension des ZA (Sablet, Mollans s/ Ouvèze, Vaison la Romaine)

### La solidarité avec les communes

- Pacte de gouvernance,
- FPIC des communes,
- Fonds de concours pour soutenir les projets des communes à l'investissement,
- Réexamen des Attribution de Compensation
- Temps d'ingénierie pour les projets communaux.

### D'autres dépenses attendues en Investissement :

- Renouvellement des équipements des services urbains (bacs, colonnes à verre, bennes OM et balayeuse...) et des autres services
- Collecte du carton et du verre, transport des DMS, en régie directe par nos services (acquisition de conteneurs et de véhicules)
- Composteurs collectifs
- Site internet
- Travaux de bâtiments et de mise en sécurité dans les différentes structures (siège, gendarmerie, crèche Vaison)
- Eau et assainissement, études préalables à la prise de compétences

### D'autres dépenses attendues en Fonctionnement

- GEMAPI, montée en puissance des appels de fonds par le SMOP et la SIAA
- Eau et Assainissement études préalables à la prise de compétences
- ZA progression des montants de travaux d'entretien non liés à l'aménagement et à la création des ZA (hors budget annexe)
- Mise en place d'un fonds de soutien associatif

### Stratégie budgétaire pour le mandat : (scindée sur 2 périodes)

On arrive à la fin de la première période :

**Période 2021 -> 2023** : mise en place politique nouvelle

- Budget 2021 fondateur du nouveau mandat
- Prospective budgétaire sur 3 ans
- Réaliser les projets urgents jugés indispensables
- Pacte de gouvernance

## Période 2024 -> 2026 :

- Analyse des résultats
- Nouvelle prospective
- Nouvelles opérations éventuelles

### Les principes 2021-2024

1/ Pas de hausse de fiscalité, en soutien au tissu économique

2/ Maitriser les dépenses de fonctionnement

3/ Une stratégie qui respecte les 3 piliers

- Investissements structurants
- Solidarité avec les communes
- Développement du territoire

### Maitrise des Dépense de fonctionnement

#### Chapitre 11 – Frais Généraux

- En 2023 poste contenu en dépit de la hausse des coûts de traitement des déchets et du carburant
- En 2024 poursuivre la maitrise des dépenses de fonctionnement

#### Chapitre 12 – Personnel

- En 2023 Evolution de la masse salariale due aux revalorisations et stabilisation des effectifs malgré un contexte de contraintes réglementaires
- En 2024 poursuivre la maitrise de la masse salariale tout en donnant un coup de pouce au pouvoir d'achat des agents

Le Budget Annexe du SPANC, présente quant à lui un déficit sur l'exercice 2023 essentiellement due au fait que ce service qui était jusqu'à lors assumé en régie par nos services a été confié à un prestataire privé, entraînant le coût de revient de nos différents diagnostics augmenter considérablement.

Compte tenu que l'incidence de cette hausse n'a pas été répercutée sur les usagers du service, le budget annexe du SPANC fait état d'un déficit pour 2023 de 34 600 €, que la Communauté de Communes se proposera de combler à titre exceptionnel par une subvention d'équilibre

Monsieur Roger ROSSIN poursuit et présente le PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement ci-annexé (2)

Il rappelle que l'intercommunalité est au service des communes et pas l'inverse, notamment au travers de la prise en charge du FPIC, du Fonds de concours mais également au travers d'une aide technique par le recrutement de Laurence Delestan DST.

Il précise que le fond de soutien associatif court jusqu'à fin 2024, et qu'il appartient donc aux communes qui veulent en faire bénéficier les associations de leur choix de délibérer le plus rapidement possible afin que l'intercommunalité puisse procéder au mandatement des sommes arrêtées.

Il termine en précisant que ce DOB montre que les objectifs du Pacte de gouvernance sont tenus et remercie l'ensemble des services pour leur implication et le travail fourni.

**3. Vote des Comptes Administratifs 2023 – annexe 3**

Rappelle les quatre budgets concernés, budget principal, budget annexe de l'Office de Tourisme et le budget annexe des zones d'activités Vaison Ventoux fusionné en 2023

Il fait remarquer que les dépenses de l'intercommunalité progressent moins vite que ses recettes

Les budgets présentent tous un excédent sauf celui de l'Office de Tourisme qui présente un déficit d'investissement due à des écritures comptables, à la demande du trésor public et celui du SPANC qui, présente quant à lui un déficit sur l'exercice 2023 essentiellement due au fait que ce service qui était jusqu'à lors assumé en régie par nos services a été confié à un prestataire privé, entraînant le coût de revient de nos différents diagnostics augmenter considérablement.

Compte tenu que l'incidence de cette hausse n'a pas été répercutée sur les usagers du service, le budget annexe du SPANC fait état d'un déficit pour 2023 de 34 600 €, que la Communauté de Communes se proposera de combler à titre exceptionnel par une subvention d'équilibre

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**4. Vote des Comptes de Gestion 2023 – annexe 3**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**5. Affectation de Résultat 2023 – annexe 8**

Monsieur Roger ROSSIN, présente au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2023 du Budget Principal, ainsi que ceux du Budget annexe de l'Office de Tourisme, et précise qu'au regard des résultats de l'exercice 2023, aucune affectation de résultat ne sera proposée au Budget Primitif 2024 de ces deux budgets.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**6. Subvention d'Equilibre au Budget Annexe du SPANC**

Roger ROSSIN rappelle à l'assemblée que le Service Public d'Assainissement Non Collectif qui était jusqu'à lors assumé en régie directe par nos services a été confié à un prestataire privé. Ce changement de mode de gestion a vu le coût de revient de ce service augmenter sur le budget annexe sans pouvoir être équilibré comme il se doit.

Dans ce contexte, compte tenu que l'incidence de cette hausse n'a pas été répercutée sur les usagers du service, le budget annexe du SPANC fait état d'un déficit pour 2023 que la Communauté de Communes se propose de combler à titre exceptionnel par une subvention d'équilibre d'un montant de 34 600 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**7. Demande de subvention auprès de la Région – DSIL 2024 – annexe 006-2024**

Jean François PERILHOU rappelle que, la communauté de communes porte un projet de construction d'un Pôle Culture Jeunesse Intercommunal situé sur la Commune de Vaison la Romaine avec pour objectif principal le regroupement des écoles de musique et de danse avec le club jeune et doit permettre ainsi l'évolution et l'amélioration des activités proposées actuellement.

Les coûts de réalisation de cette opération sont estimés à 5 963 648 € HT, pour une réalisation des travaux en 3 tranches dont la première a démarré en 2023, avec une fin des travaux programmée à juillet 2025.

Ce projet étant susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de la Région dans le cadre de la DSIL une demande a été déposée en ce sens

Suite aux remarques et aux ajustements demandés par les services de la préfecture dans le cadre du traitement de notre demande de subvention,

**CONSIDERANT** que ce projet entre dans le cadre du CRTE Vaison Ventoux

**CONSIDERANT** que ce projet sera réalisé en trois tranches et qu'il a été convenu de solliciter la DSIL sur la totalité du projet à hauteur de 1 700 000 € répartis sur trois années.

**CONSIDERANT** qu'au titre de l'année 2023 la première tranche pour : les études préalables, l'installation du chantier, l'adaptation au site, la construction de l'école de musique et de danse, et les aménagements extérieurs a bénéficié de la DSIL à hauteur de 549 937 €

Il convient à présent de solliciter au titre de l'année 2024 la subvention DSIL à hauteur de 550 051.27 € relative à la deuxième tranche pour :

- La construction de la salle de répétition/diffusion ainsi que de sa régie, de son local gradateur, et de ses locaux techniques.
- La construction du SAS d'accueil de cette salle, ainsi que l'aménagement de ses espaces extérieurs (accès et espaces détente).
- La construction du City stade, selon le plan de financement annexé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **8. Débat sur les Zones d'accélération des Energies Renouvelables**

Jean-François PERILHOU, donne lecture des éléments relatif à ce débat sur les zones d'accélération des Energies Renouvelables

La Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Loi APER) et notamment son article 15 précise :

« (...) Qu'après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération mentionnées au I du présent article et les transmettent, (...) au référent préfectoral (...) à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et, le cas échéant, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme » (SCOT) ;

« (...) Qu'un débat se tient au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire » ;

**Considérant** que :

L'Intercommunalité n'est pas compétente ni en matière de développement des énergies renouvelables, ni en matière de PLUI ;

L'intercommunalité n'est pas dotée d'un schéma de déploiement des énergies renouvelables à son échelle, ni d'un Plan Climat Air et Energie Territorial  
Le SCOT Vaison Ventoux ne définit pas de zonage, qu'il soit préférentiel ou d'exclusion, pour le développement des énergies renouvelables ;

**Considérant**, qu'après proposition de la commission aménagement du territoire, le bureau des maires de l'intercommunalité, réuni le 15 juin 2023, n'avait pas souhaité mobiliser l'intercommunalité comme support d'accompagnement des communes dans l'élaboration de ces zonages, ni proposer un zonage d'échelle intercommunale ;

**Considérant** que les propositions de zonages formulées par les communes sont élaborées, en concertation avec la population, par des conseillers municipaux porteurs d'une connaissance fine de leur territoire et mesurant au mieux les impacts environnementaux, paysagers, économiques et réglementaires que ces zonages pourraient avoir pour leur commune ;

**Considérant**, qu'au jour du présent conseil, l'EPCI n'a été destinataire que de quelques propositions de zonage communal,

**Considérant** enfin, au regard de l'ensemble de ces éléments, que l'intercommunalité n'a pas, en l'état, les éléments de connaissance suffisant lui permettant d'évaluer l'opportunité et la pertinence des propositions de zonage des communes, ni leur cohérence avec le projet de territoire.

**Attendu** que la loi n'exige pas l'expression d'un avis de l'EPCI, mais impose la tenue d'un débat sur la cohérence des projets de zonage de développement des énergies renouvelables proposés par les communes avec le projet de territoire intercommunal ;

**Il propose à l'assemblée de débattre et de préciser :**

Que soit considéré comme cohérente, toute proposition, qu'elle soit déjà formulée ou à venir, de zonage communal pour le développement des énergies renouvelables qui serait réglementairement transmise, pour en débattre, à l'intercommunalité.

Qu'à l'occasion d'une éventuelle révision du SCOT, soit débattu au sein du conseil l'opportunité d'y intégrer les éventuelles zones d'accélération arrêtées par le référent départemental, en cohérence avec les PLU des communes.

**PREND ACTE**

## **9. Cession et sortie d'actif d'une Benne à Ordures Ménagères**

Jean-François PERILHOU informe l'assemblée que dans le cadre de la gestion du parc des véhicules du service de collecte des déchets, la communauté de communes à procéder à la mise en vente de la Benne à Ordures ménagères 4088 YY 84.

La société Big Ben Location s'est positionnée pour l'achat de ce véhicule à hauteur de 10 000 €

Il convient donc d'autoriser la cession de ce véhicule, ainsi que sa sortie de l'actif de la Communauté de Communes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **10. Intervention de Joël BOUFFIES pour la présentation du Bilan « Ressources Humaines 2023 »**

### **Bilan RH**

- Augmentation de la masse salariale contenue, la gestion des effectifs est faite au plus juste, tout en compensant les départs des agents. C'est le secteur de la petite enfance qui de par ses Taux d'encadrement réglementaires sollicite le plus de recrutements.  
Pour information tous services confondus 5 agents ont été mis en stage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Hausse des cotisations dues essentiellement à l'augmentation du point de l'indice et du SMIG

### **Les dossiers en cours :**

- Le RIFSEEP, outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction Publique de l'Etat
- Le RSU, celui-ci vient en remplacement du « bilan social » qui s'opérait tous les deux ans.

Joël BOUFFIES souhaiterait que soit envisagé l'acquisition d'un nouveau logiciel pour faciliter la rédaction de ce document, car apparemment le logiciel existant laisse apparaître quelques incohérences.

### **Point sur le Pôle de remplacement**

Pour rappel en avril 2023 il a été lancé une réflexion sur la possibilité de mettre en place un pôle de remplacement afin de palier les absences de tout ordre des secrétaires de mairie, au travers d'un questionnaire qu'à ce jour aucune des communes n'a fait retour.

## **11. Questions diverses**

**Levée de la séance 19h30**